



Quelques rappels de la règlementation des examens

- Loaffichage du calendrier des examens vaut convocation. Aucune convocation individuelle ne sera adressée aux étudiants.
- Les étudiants doivent se présenter un quart d\u00c4peure avant le d\u00e9but des \u00e9preuves.
- Laccès aux salles dexamens est strictement interdit à tout candidat ne présentant pas sa carte étudiante.
- Laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle dexamens est interdit à tout étudiant se présentant après la laccès de la salle de la salle des la contenant le la laccès de la salle de la contenant le la
- Les sacs et cartables doivent être déposés à læntrée ou sur les côtés des salles, en bas des amphithéâtres.
- Les étudiants doivent scrupuleusement respecter la place qui leur a été attribuée pour composer à chaque épreuve.
- Les étudiants non-inscrits sur les listes sont admis à composer sous réserve. Ils doivent impérativement se présenter à lipsue de loppreuve à la scolarité pour vérification et régularisation éventuelle de leur situation.
- Les copies doivent absolument être anonymes. Toutes les copies doivent être rendues y compris les copies blanches. Une copie non rendue se verra attribuer la note de zéro.
- ♣ De la même façon, une copie qui ne comportera pas le nom de lœtudiant, ne pourra pas être identifiée et se verra attribuer Zéro.
- Les téléphones portables sont strictement interdits lors des examens. La possession dont téléphone portable lors dont examen est considérée comme une tentative de fraude. Ils doivent être éteints et rangés dans les sacs.

Pensez à vous munir donn rouleau de ruban adhésif pour cacheter vos copies.

Scolarite.sciences@univ-reims.fr